

Le domaine de la Pompadour



Visorando



Randonnée n°23080500

Une randonnée proposée par Eure-et-Loir Tourisme

Ce circuit familial évoque les sites de Madame de Pompadour, maîtresse du roi Louis XV, qui vécut à Crécy-Couvé au XVIII^e siècle.

| | | | |
|---------------------------|---------|---------------------------------|---------------------|
| Durée : | 2h00 | Difficulté : | Facile |
| Distance : | 6,41 km | Retour point de départ : | Oui |
| Dénivelé positif : | 53 m | Activité : | Pédestre |
| Dénivelé négatif : | 53 m | Commune : | Crécy-Couvé (28500) |
| Point haut : | 167 m | | |
| Point bas : | 117 m | | |



Description

Possibilité de se garer devant la mairie de Crécy-Couvé.

(D/A) Traverser la Place des Marronniers. Rejoindre une bifurcation routière et emprunter la D20 à droite, vers Dreux.

(1) Quand la route vire à gauche, après environ 300 m, continuer tout droit dans le chemin en face. A la fourche, obliquer à droite.

(2) Au croisement suivant, obliquer à gauche et continuer sur ce chemin pendant 1 km.

(3) S'engager sur le sentier à droite, et descendre dans le bois.

(4) En bas, emprunter le chemin à droite.

(5) À la route, continuer tout droit. Après la maison isolée et le virage à droite, prendre la petite sente à droite qui monte dans le bois. Bifurquer à gauche puis suivre la route à droite. Emprunter la 1^e route à gauche vers la Bellassière.

(6) Au Stop, suivre la D310 à droite vers Crécy.

(7) Au 2^e stop, tourner à droite, gagner l'église et rejoindre la mairie **(D/A)**.

Points de passages

D/A Mairie de Crécy-Couvé
N 48.67236° / E 1.282359° - alt. 164 m - km 0

1 Départ de chemin
N 48.674403° / E 1.283895° - alt. 163 m - km 0.31

2 Croisement
N 48.67709° / E 1.291181° - alt. 159 m - km 0.94

3 Sentier
N 48.679045° / E 1.302315° - alt. 156 m - km 1.87

4 Chemin de droite
N 48.675968° / E 1.306384° - alt. 117 m - km 2.35

5 Route D135.5
N 48.673299° / E 1.294456° - alt. 122 m - km 3.28

**6 Stop. Proche de la - Blaise (rivière) -
Affluent de l'Eure**
N 48.66226° / E 1.282505° - alt. 120 m - km 5

7 Stop
N 48.667211° / E 1.278094° - alt. 166 m - km 5.66

D/A Mairie de Crécy-Couvé
N 48.672275° / E 1.282472° - alt. 164 m - km 6.41

Informations pratiques

Circuit réalisé avec le concours du Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir.
Suivre le balisage Jaune.

A proximité

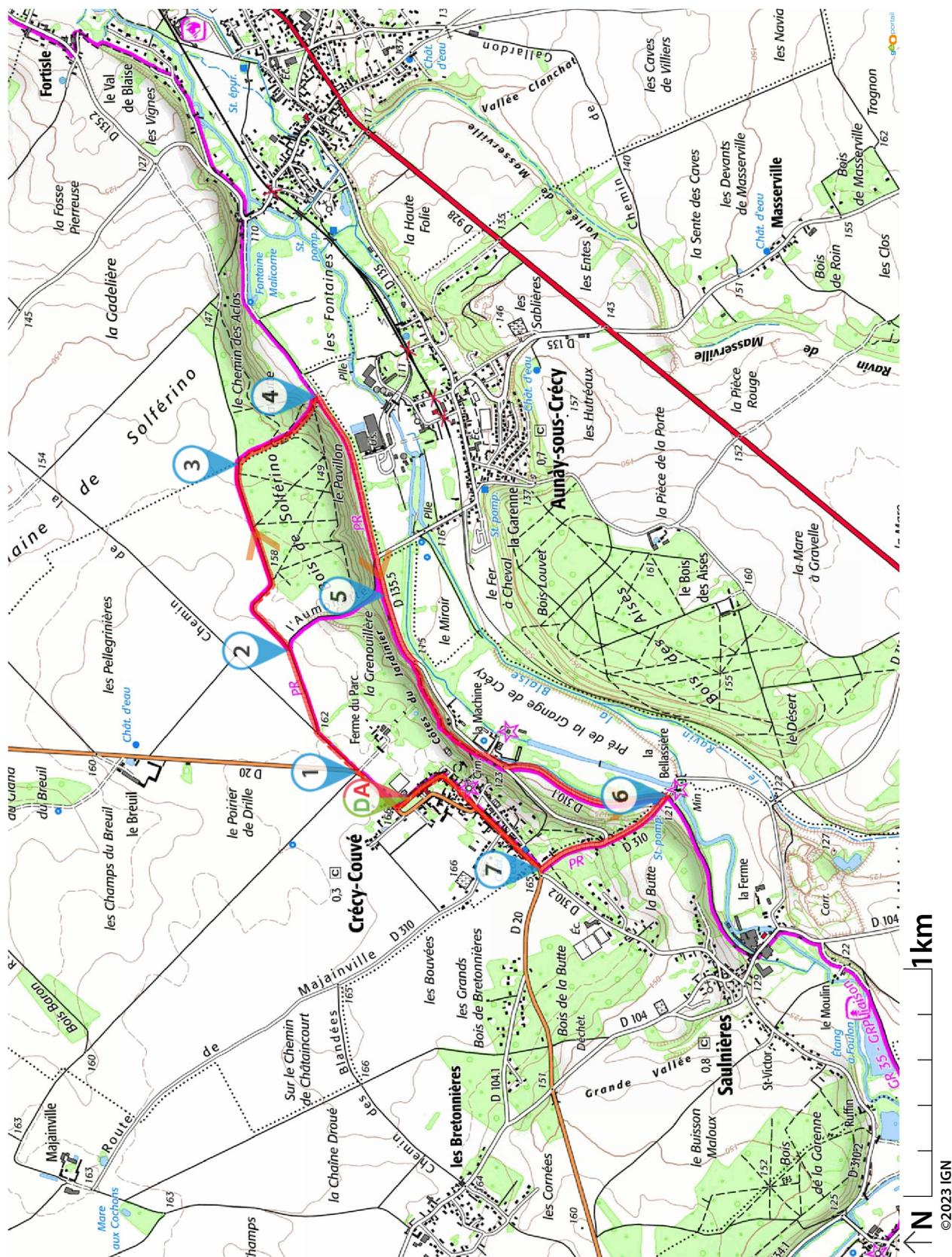
Restauration
La Grangette

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-domaine-de-la-pompadour/>

En savoir plus :

Email : remi.porcher@tourisme28.com - Site internet : <https://www.tourisme28.com/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.